



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Séance du 30 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 25 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

**Nombre de Membres**

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	13

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Madame LANGLAIS.

**Absents excusés** : Monsieur BLAIZOT a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI  
Madame WINDELS, Monsieur GODEL, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST,  
Madame LENOEL

**Absents** : Monsieur COISEL

**Secrétaire de Séance** : Madame LEMOINE

**24-036 REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 490 000€ (QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS) CONSENTI PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE COMMUNALE DE BERNIERS-SUR-MER**

**Vu** l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 20-41 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoirs au maire, notamment pour recourir aux emprunts destinés au financement des investissements ;

**Vu** la délibération n° 24-024 en date du 21 mars 2024 autorisant Monsieur le Maire à contracter un emprunt pour le financement d'une partie des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire ;

Le Conseil Municipal de Bernières-sur-Mer après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

**DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 1 Ligne du Prêt pour un montant total de 490 000 € (*Quatre cent quatre-vingt-dix mille euros*) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

<b>Ligne du Prêt :</b>	GPI Ambre
<b>Montant :</b>	490 000 euros
<b>Durée totale :</b>	<b>25 ans</b>
<b>Périodicité des échéances :</b>	Semestrielle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	Livret A + 0,40%  <b>Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :</b> en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
<b>Typologie Gissler :</b>	<b>1A</b>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement prioritaire :</b> l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts
<b>Modalité de révision des échéances</b>	Simple révisabilité
<b>Droits d'instruction :</b>	0,06% du montant du prêt soit 294 euros

A cet effet, le Conseil autorise son Maire, délégataire dûment habilité, à :

- SIGNER seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
- REALISER seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

VOTE : POUR : 12 – ABSTENTION : 1

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Thomas DUPONT-FEDERICI**

Accusé de réception en préfecture  
014-211400668-20240530-24-036-DE  
Date de télétransmission : 13/06/2024  
Date de réception préfecture : 13/06/2024

